

Accueil > Evaluation des personnes âgées : une formation en ligne à l'utilisation de la grille AGGIR



La CNSA a conçu et déploie depuis le 13 octobre une formation en ligne au remplissage de la grille AGGIR. Elle s'adresse aux 8000 professionnels des équipes médico-sociales des départements, aux médecins et cadres infirmiers des établissements médico-sociaux (EHPAD, EHPA, USLD, résidences autonomie).

La CNSA répond ainsi à l'un des engagements de sa convention d'objectif et de gestion et des conventions pluriannuelles conclues avec les départements : consolider les connaissances et les compétences des professionnels afin d'améliorer l'équité de traitement des personnes âgées dans l'attribution des aides et notamment l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

La formation s'adresse aussi bien aux évaluateurs APA débutants qu'aux évaluateurs APA expérimentés qui souhaitent renforcer leurs acquis. Elle se compose d'une trentaine de séquences de 15 minutes. Ces courtes séquences doivent permettre aux professionnels de les consulter en fonction de leur temps disponible.

Quel est le contenu de cette formation ?

La formation allie des informations sur la réglementation, l'interprétation de cette réglementation et la mise en application par des cas pratiques.

La première partie de la formation est consacrée à la grille AGGIR (genèse du modèle AGGIR, sens du GIR, définitions, rappels réglementaires ...) et aux bases de l'entretien d'évaluation à domicile (comment débiter un entretien ? comment conduire un entretien en présence d'un aidant ? Que faire si la personne n'accepte pas le plan d'aide ? ...)

La deuxième partie de la formation est dédiée aux activités évaluées avec la grille AGGIR : cohérence, gestion, orientation, cuisine, toilette, ménage, habillage, transports, alimentation, achats, élimination urinaire et fécale, suivi du traitement, transferts, activités du temps libre, déplacements à l'intérieur, déplacements à l'extérieur, alerter.

Chaque module se compose :

- d'une partie théorique (définitions, points d'attention, réponses aux questions fréquentes)
- et de l'interview d'un expert de terrain qui partage des techniques d'évaluation sur la base de cas pratiques.

Le contenu de la formation a été co-construit par les médecins de la CNSA, avec des évaluateurs volontaires issus des départements de l'Aisne, l'Allier, du Gers, la Haute Vienne, l'Hérault, de Paris, du Maine et Loire, l'Oise et de la Seine Saint Denis ainsi qu'avec l'Université de Paris.

Comment accéder à la formation ?

Les professionnels concernés peuvent suivre la formation gratuitement. Pour cela, ils doivent :

- se rendre sur portail.cnsa.fr, se connecter à leur compte s'ils en ont déjà un ou en créer
- puis cliquer sur « faire une demande » et choisir l'application « THEIA »

Les professionnels reçoivent une attestation de suivi à l'issue du visionnage des séquences et de la validation d'un questionnaire.

Adresse : <https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/evaluation-des-personnes-agees-une-formation-en-ligne-a-lutilisation-de-la-grille-aggir>